Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 056-265600825-20260910-20260901-DE

République Française
Département MORBIHAN
CCAS de GUILLIERS

DELIBERATION DU CONSEIL d'ADMINISTRATION DU CCAS

Séance du 10/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	10	13

Vote
A l'unanimité
Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE
Le : 21/09/2026
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 10 Septembre à 19:00, le Conseil d'administration du CCAS, s'est réuni à la Mairie de Guilliers, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GICQUEL Jean-Luc, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux membres du conseil d'administration le 04/09/2026.

Présents : M. GICQUEL Jean-Luc, Président, Mmes : CHANTREL Morgane, COURTEL Marine, LEFEVRE Annie, MASSIEU Jacqueline, PIQUET Aurélie, POULAIN Brigitte, RAULET Adélaïde, MM : DUVAL Philippe, DUVAL Thierry

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GRESNEAU Fabienne à M. GICQUEL Jean-Luc, MM : COLLAIRE Paul à Mme MASSIEU Jacqueline, GORIUS Stéphane à Mme CHANTREL Morgane

A été nommée secrétaire : Mme PIQUET Aurélie

20260901 – Remplacement et mise à niveau de la Gestion Technique Centralisée de la Résidence Les Blés d'Or

Le Président indique que suite aux différents échanges sur le dossier de géothermie, il est souhaitable d'acquérir une nouvelle Gestion Technique Centralisée pour le bon fonctionnement des chaudières neuves de la Résidence Les Blés d'Or.
Il indique qu'une consultation a été réalisée en ce sens et en donne le résultat.

Vu l'avis favorable de la commission bâtiments en date du 09/07/2026
Considérant que l'installation récente de chaudières neuves nécessite un outil de pilotage moderne et performant pour garantir leur bon fonctionnement ;
Considérant que le système de GTC actuel est obsolète, qu'il ne permet pas d'optimiser les nouveaux équipements et qu'il présente des risques de pannes pouvant bloquer le chauffage ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :
- D'approuver le remplacement de la GTC de la Résidence les Blés d'Or,
- D'autoriser le Président à signer le devis émis par la société DALKIA pour un montant de 33 193.74 € HT et toute pièce utile à ce dossier,
- D'imputer cette dépense à l'article 2154 et de définir une durée d'amortissement de 15 ans
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 21/09/2026
Le Président,

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE GUILLIERS 56490